Image not found or type unknown

Achat maison-quel contrat pour couple avec enfants de 2 unions?

Par **MOD74**, le **10/03/2015** à **22:41**

bonjour,
Mon concubin et moi faisons les démarches pour acheter une maison en commun.
Ayant des revenus plus élevés et un apport plus important je vais prendre en charge une plus grosse part de l'achat.
Mon concubin est divorcé et à 2 enfants d'un premier mariage.
Nous avons un enfant en commun.
Nous souhaitons nous protéger mutuellement par un don au survivant (si c'est la procédure appropriée) mais nous souhaitons aussi protéger notre enfant commun pour qu'il est droit à la succession à la totalité de mon investissement dans cette maison plus la part qui lui reviendra de son père.
Bien sûr, le but étant que les 2 autres enfants de mon compagnon aient ce qu'ils ont le droit d'hériter de leur père.

Que devons nous faire?
Suffit il de nous pacser?
Nous avons envisager de nous marier? mais sous quel régime? avec un contrat de mariage ?
Faut il différencier à l'achat nos parts de possession de cette maison?
merci d'avance pour les conseils que vous pourrez nous donner.
cordialement

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés